

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 31/03/2026

Mobilians alerte sur l'impact considérable de la majoration de la taxe à l'immatriculation en Ile-de-France, tant pour les Franciliens que pour les entreprises de location et de distribution automobile

Alors que les débats budgétaires annonçaient une augmentation de 14€ par immatriculation en Ile-de-France, c'est finalement une augmentation du cheval fiscal et non de la taxe à l'immatriculation qui est entrée en vigueur au 1^{er} mars. Sans avoir été concertés au préalable, les automobilistes de la région francilienne comme les entreprises, au premier rang desquels les acteurs de la location et de la distribution automobile, sont aujourd'hui frappés de plein fouet par une augmentation moyenne de 25 % par cheval fiscal, cinq à six fois plus importante que celle qui avait été annoncée par immatriculation.

Une majoration ambiguë et décidée sans étude d'impact

Les acteurs de la filière et les automobilistes franciliens ont pu constater le 1er mars que la mesure promulguée concernait finalement une majoration du cheval fiscal, bien plus impactante que ce qui avait été évoqué à l'occasion de l'examen au Parlement.

La mesure était décrite par le Gouvernement comme n'ayant aucune incidence micro ou macro-économique « compte tenu des montants en jeu »¹. **Elle représente en réalité une hausse d'environ 25% par cheval fiscal pour l'immatriculation des véhicules en Île-de-France, soit une hausse de la fiscalité automobile 5 à 6 fois plus importante que ce qui avait été discuté pendant la période budgétaire, dont l'effet économique aurait dû assurément être évalué.**

Les loueurs de courte durée sont les plus impactés vu leur rythme accéléré d'immatriculations qui les surexpose à toute taxe sur l'immatriculation.

Sont aussi impactés les entreprises et les consommateurs, à un niveau très supérieur à celui qui avait été évoqué au cours des discussions budgétaires. Il s'agit d'une hausse substantielle de la taxe, adoptée sans concertation et étude d'impact, qui vient frapper le secteur et a un impact important pour le secteur automobile et les usagers dans leur ensemble.

¹ Projet de loi de finances pour 2026 – Evaluations préalables des articles du projet de loi, p. 146 : [PLF 2026_Evaluations préalables_Vdef.pdf](#) (document consulté le 18 mars 2026)

Les loueurs de courte durée particulièrement exposés à cette majoration en raison de leur modèle économique

Les entreprises de location de courte durée sont particulièrement exposées à cette majoration, à la fois parce qu'elles immatriculent la moitié de leurs véhicules en Ile-de-France, soit près de 100.000 véhicules par an, soit près de 25% des immatriculations totales effectuées au sein de la région², et enfin parce qu'elles ont une durée de détention de quelques mois, et une rotation de ce fait qui est 6 fois plus rapide que les autres flottes, ce qui les surexpose notamment à toute taxe à l'immatriculation.

Le modèle de renouvellement rapide de la location de courte durée permet ainsi de proposer en permanence des véhicules récents, plus sûrs et intégrant les dernières technologies environnementales, le secteur constituant un levier concret et immédiat de décarbonation du parc automobile français, en accélérant la diffusion de véhicules moins émetteurs sur l'ensemble du territoire. Le secteur, rassemblant 90% de TPE-PME, opère dans l'ensemble des départements hexagonaux via plus de 4700 agences au service de l'attractivité touristique, économique et écologique des territoires. Ces spécificités rendent ces acteurs particulièrement sensibles à toute hausse de fiscalité à l'immatriculation.

Enfin, cette hausse intervient au moment le plus sensible de l'année pour les loueurs de courte durée qui immatriculent la majeure partie de leurs véhicules au printemps en prévision de la saison estivale, période pendant laquelle l'activité touristique et économique génère une forte demande de mobilité.

Une nouvelle hausse significative de la fiscalité à l'achat d'un véhicule qui continue d'impacter les entreprises et les automobilistes, de faire chuter les volumes de véhicules et de ralentir la décarbonation

Cette nouvelle hausse intervient à la suite d'augmentations successives, et de la fin d'exonérations de taxes régionales dont bénéficiaient auparavant les véhicules propres.

Mobilians appelle donc les pouvoirs publics à réexaminer très rapidement les modalités d'application de cette hausse, dont les effets apparaissent aujourd'hui disproportionnés au regard des intentions initiales du législateur. Elle demande l'ouverture d'un dialogue afin d'identifier des solutions concrètes permettant de mieux prendre en compte les spécificités du secteur, que ce soit pour les loueurs de courte durée, en raison de leur volume d'immatriculations et de leur modèle d'achat, mais également pour les distributeurs automobiles, qui assurent par ailleurs la gestion des aides à l'achat et l'avance de trésorerie pour le compte de l'Etat auprès des Français (leasing social, etc.).

Ces réflexions doivent être également embarquées dans le cadre des travaux d'évaluation à venir, menées conjointement par la filière et le Gouvernement, des politiques publiques de fiscalité automobile menées au cours de ces dernières années. La juxtaposition, sans aucune commune mesure avec d'autres secteurs, de dispositions fiscales présentant un impact considérable pour le secteur, est en train d'asphyxier et de finir de mettre à mal la compétitivité des entreprises, mais également la décarbonation, compte tenu de la décélération des ventes et de l'augmentation de la durée de détention moyenne des véhicules.

² Source Dataneo, données 2025

Dans un contexte de forte pression fiscale, notamment avec le nouveau durcissement du malus automobile intervenu au 1^{er} janvier 2026, il est indispensable de garantir un cadre stable, lisible et adapté aux réalités économiques des acteurs concernés, au service de la mobilité des citoyens, des entreprises et du secteur public, partout en France.

À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 145 000 entreprises de proximité et 560 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.

Contact presse : Louis Chevalier – lchevalier@mobilians.fr – Tél : 06.19.94.70.46